

Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

Assistive Devices Program

Instruments et fournitures pour diabétiques

Quels types d'instruments et de fournitures pour diabétiques sont admissibles au Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF)?

Le PAAF aide à défrayer le coût des instruments servant à administrer l'insuline, comme les aiguilles et les seringues.

Le PAAF verse également des fonds à l'Association canadienne du diabète (ACD) pour son Programme de surveillance pour une bonne santé, qui contribue au coût des glycomètres, des lancettes et des bandelettes réactives.

Qui peut demander une subvention pour l'achat d'aiguilles et de seringues?

Toute personne résidant en Ontario qui est titulaire d'une carte Santé valide, a 65 ans ou plus et a besoin d'injections quotidiennes d'insuline peut demander de l'aide pour acheter des aiguilles et des seringues.

Le PAAF ne couvre pas les frais d'instruments et de fournitures des personnes déjà couvertes par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT),

NI

ceux des anciens combattants classés dans le « Groupe A » et qui touchent une pension pour leur affection.

Comment puis-je présenter une demande d'aide au PAAF?

S'il s'agit de votre première demande, demandez à votre pharmacienne ou pharmacien de vous remettre une note confirmant que vous devez prendre de l'insuline chaque jour. Joignez cette note à votre demande.

Pour obtenir une aide financière pour l'achat d'un glycomètre et des fournitures nécessaires à son utilisation, demandez une formule de demande de participation au Programme de surveillance pour une bonne santé à l'Association canadienne du diabète (ACD).

Les résidentes et résidents de l'Ontario de tout âge qui ont une carte Santé valide et prennent de l'insuline, y compris ceux qui souffrent de diabète gestationnel, peuvent s'adresser à l'ACD pour obtenir une aide financière pour l'achat d'un glycomètre et des fournitures nécessaires s'ils n'ont aucune autre assurance médicale remboursant ces articles.

Combien recevrai-je pour l'achat de mes instruments et fournitures pour diabétiques ?

Si vous avez besoin d'aiguilles et de seringues et que vous avez 65 ans ou plus, le PAAF vous versera une subvention annuelle de 170 \$.

Si vous avez besoin d'un glycomètre et ce, quel que soit votre âge, le Programme de surveillance pour une bonne santé de l'ACD prendra en charge 75 pour 100 du coût d'un glycomètre ordinaire, jusqu'à concurrence de 75 \$.

Les personnes malvoyantes peuvent obtenir au maximum 75 pour 100 du coût d'un glycomètre parlant, jusqu'à concurrence de 300 \$.

Le Programme remboursera l'achat d'un nouveau glycomètre une fois tous les cinq ans.

Les bandelettes réactives et les lancettes sont couvertes à 75 pour 100 jusqu'à concurrence de 600 \$ par an.

Est-ce que je dois voir mon médecin?

Les personnes âgées qui obtiennent leur insuline par l'intermédiaire du Programme de médicaments de l'Ontario n'ont pas besoin de faire signer la formule du PAAF par leur médecin.

Pour obtenir de l'aide pour l'achat d'un glycomètre, de lancettes et de bandelettes réactives, votre médecin doit signer une première formule de demande à l'ACD en indiquant que vous êtes diabétique et que vous avez besoin d'injections d'insuline.

Où dois-je acheter mes instruments et fournitures?

Vous pouvez acheter vos fournitures pour diabétiques auprès de n'importe quel fournisseur qui vend ces produits en Ontario.

Il est important de savoir quel instrument correspond le mieux à vos besoins, quelles sont les fournitures qui vous conviennent et comment vous en servir. Consultez votre médecin, votre pharmacienne ou pharmacien ou tout autre professionnel de la santé pour recevoir la formation nécessaire.

Que dois-je faire ensuite?

Si vous demandez de l'aide pour l'achat d'un glycomètre, de bandelettes réactives ou de lancettes, vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec l'ACD, à l'adresse suivante :

Association canadienne du diabète
Bureau national
Programme de surveillance pour une bonne santé
Bureau 1400 – 522, avenue University
Toronto ON M5G 2R5
Appels sans frais : 1 800 361-0796

Où dois-je m'adresser si j'ai d'autres questions?

Si vous voulez demander une subvention pour l'achat d'aiguilles et de seringues, remplissez la formule du PAAF et envoyez-la à l'adresse suivante :

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Direction du soutien opérationnel
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels
5700, rue Yonge, 7^e étage
Toronto ON M2M 4K5

OU consultez le site Web :
www.health.gov.on.ca

OU composez l'un des numéros de téléphone suivants :

À Toronto	416 327-8804
Sans frais	1 800 268-6021
ATS/ATME	416 327-282
Sans frais	1 800 387-5559
Télécopieur	416 327-8192

Cat. n° 3123057
Révisé : Octobre 2006

